

Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé au Moniteur belge

19318669



Déposé 22-05-2019

Greffe

N° d'entreprise : 0727399337

Nom:

(en entier): Contest of The Year

(en abrégé) : COTY

Forme légale : Association sans but lucratif

Adresse du siège : Rue Charles Meert 36

1030 Schaerbeek

Belgique

Objet de l'acte : Constitution

TITRE VI — GESTION JOURNALIERE

Article 28 - Gestion journalière

Le Conseil d'administration peut déléguer certains pouvoirs à un organe de gestion journalière composé d'une ou plusieurs personnes, administrateurs ou non, agissant en cette qualité.

Les pouvoirs de l'organe de gestion journalière sont limités aux actes de gestion quotidienne de l'association qui permet d'accomplir les actes d'administration :

- qui ne dépassent pas les besoins de la vie quotidienne de l'ASBL
- qui, en raison de leur peu d'importance et de la nécessité d'une prompte solution, ne justifient pas l'intervention du conseil d'administration

La durée du mandat des délégués à la gestion journalière, éventuellement renouvelable, est fixé par le conseil d'administration.

Quand le délégué à la gestion journalière exerce également la fonction d'administrateur, la fin du mandat d'administrateur entraine automatiquement la fin du mandat du délégué à la gestion journalière.

Le conseil d'administration peut, à tout moment et sans qu'il doive se justifier, mettre fin à la fonction exercée par la personne chargée de la gestion journalière.

Les actes relatifs à la nomination ou à la cessation des fonctions des personnes déléguées à la gestion journalière sont déposés au greffe du Tribunal de l'entreprise sans délai et publiés conformément à la loi.

Article 29 - Rétribution

Le mandat d'administrateur peut être rémunéré au moyen de jetons de présence dont le montant sera voté par l'Assemblée Générale. Les frais réels peuvent également être remboursés.



l'Assemblée générale élut en ce jour en qualité de :

Président:

Volet B - suite

- Julien SINGELÉ, né à Ottignies, le 28 Octobre 1989 et domicilié à Rue du lac 35 boîte 8, 1000 Bruxelles

- Simon LE CLEF, né à Uccle, le 16 Octobre 1990 et domicilié à Rue Van Aa 84, 1050 Ixelles

Trésorier:

- Yannick DECAT, né à Etterbeek, le 11 septembre 1989 et domicilié à Rue Charles Meert 36, 1030 Schaerbeek

Qui acceptent ce mandat.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 24/05/2019 - Annexes du Moniteur belge